news.belgium

30 juin 2017 -16:22

Appartient à Conseil des ministres du 30 juin 2017

Fin du droit à l'intervention majorée suite à une modification de la composition du ménage

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant la fin du droit à l'intervention majorée, suite à une modification de la composition du ménage.

Dans la réglementation actuelle, lorsque la composition d'un ménage bénéficiant de l'intervention majorée change, ce droit à l'intervention majorée est retiré le dernier jour du second trimestre qui suit cette modification. L'objectif du projet d'arrêté royal est de réduire ce délai d'un trimestre.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 15 janvier 2014 relatif à l'intervention majorée de l'assurance visée à l'article 37, § 19, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
http://www.deblock.belgium.be

